

éditorial

Ce trimestre s'est tenu le septième congrès de l'AFL. La première journée fut consacrée à une question qui avait fait l'objet de plusieurs éditoriaux ici même : les raisons et les modalités de la transformation actuelle des systèmes éducatifs dans le sens¹ voulu par la classe sociale qui les a mis en place au 19^{ème} siècle afin de former à la fois le producteur et le citoyen dont elle a besoin. Transformation *possible* du fait de l'émergence des technologies nouvelles, *nécessaire* en raison d'une mondialisation dont cette classe peut redouter les contradictions explosives si on ne l'accompagne pas d'une acclimatation intellectuelle accrue, *convoitée* puisque cette transformation fait entrer à court terme les services publics dans l'escarcelle de l'économie de marché. Attirer l'attention sur cette opération allègrement engagée par les instances européennes pour ce qui nous concerne et par le FMI pour tous ces pays restés malencontreusement pauvres malgré notre acharnement à les aider provoque au moins quatre types de réactions. Le premier : accueillir cette annonce comme une bonne nouvelle. Gageons qu'il n'est pas majoritaire parmi les lecteurs de cette revue. Le second : sombrer dans la fascination que procure, dans les périodes de décadence, la lucidité du désespoir impuissant. Le troisième : s'accrocher à un présent jugé malgré tout préférable à l'avenir annoncé. Le quatrième : travailler à l'invention d'une éducation dont les objectifs et les modalités s'opposent tout autant, et pour les mêmes raisons, aux formes des systèmes scolaires tels qu'ils sont et à leur adaptation aux réalités du monde tel qu'il va ; en d'autres termes, prendre conscience que *l'initiative* est souvent du côté de ceux qui luttent contre l'aliénation et *la crainte* du côté de ceux qui, mesurant combien leurs privilèges sont injustes, ne peuvent que retarder l'essor des contraires qu'ils oppriment quand, déjà résignés au déluge, ils n'en sont pas, en l'attendant, piteusement affairés à piller un monde qui leur échappe. Gageons que, selon la couleur des matins, notre enthousiasme quotidien s'alimente à ces trois dernières réactions, tour à tour tétanisé, nostalgique, audacieux.

La deuxième journée, ouverte par Anne-Marie Christin,² conclue par Jean-Jacques Glassner,³ partit à la recherche des sources des systèmes d'écriture. L'une et l'autre ont rappelé, par des approches disciplinaires différentes, que l'écriture et la lecture sont deux opérations complémentaires qui « travaillent » de la signification par un système utilisant l'agencement de signes graphiques dans un espace exploré par le regard. Les réactions et débats qui se prolongent encore, bien au delà de ces interventions, témoignent des représentations

de la relation qu'entretiennent, à travers l'écriture, le visuel et le sonore. On a ainsi l'habitude d'opposer *écriture idéographique* et *écriture alphabétique*, sans trop s'étonner que les adjectifs qui les désignent ne se situent pas dans le même champ. *Alphabétique* a souvent pris, du fait de cette opposition sans face à face, la place et le sens de *phonographique*, bien qu'il existe un alphabet phonétique pour le distinguer précisément de ceux qui, comme le nôtre, sont des ensembles de lettres ; et *idéographique* désigne souvent une écriture qui ne référerait à aucun son, bien que le chinois utilise certains signes avec une fonction phonétique. Le mot idéogramme a été construit en effet pour désigner « les signes qui n'expriment ni une lettre ni un son mais une idée, abstraction faite du son par lequel cette idée est rendue dans telle ou telle langue. » Aussi, des polarités plus justes seraient-elles sans doute à rechercher, d'une part dans le couple *idéographique/phonographique* pour ce qui est **graphié** et ainsi rendu « visible » et, d'autre part dans le couple *alphabétique/non alphabétique*⁴ pour les **signes de base** qui permettent cette visibilité.

L'axe *alphabétique/non alphabétique* construit une opposition fondamentale au sein des systèmes d'écriture. Dans un système alphabétique, la combinatoire entre un petit nombre de caractères (les lettres) permet de représenter des unités innombrables (les mots), lesquelles entrent alors en relation selon une syntaxe qui ne leur est pas spécifique et qui se retrouve indifféremment à l'oral et à l'écrit. À l'inverse, la combinatoire de nombreux caractères dans un système non alphabétique implique une syntaxe spécifique afin de constituer et de mettre en relation les éléments d'un message écrit dont l'équivalent sémantique, à l'oral (c'est-à-dire dans le temps et non dans l'espace), ne relève pas des mêmes contraintes. La **syntaxe** de l'écrit non alphabétique diffère d'un oral quel qu'il soit puisqu'elle n'est nullement tenue d'en assurer une correspondance « mot à mot » et que le lecteur doit même décider, dans une certaine mesure, de l'ordre de lecture des éléments. On peut avoir l'intuition de cette différence en réfléchissant,

¹ Nico HIRTT, *Les nouveaux maîtres de l'école. L'enseignement européen sous la coupe des marchés*, VO Editions, EPO, 1999.

² voir son ouvrage : *L'image écrite ou la déraison graphique*, Flammarion, 1995

³ historien au CNRS, auteur de *Ecrire à Sumer. L'invention du cunéiforme*, Seuil, 2000 (voir notre rubrique Lu p.15)

⁴ *non alphabétique* pour désigner l'écriture cunéiforme, les hiéroglyphes, les caractères chinois, etc., bref les systèmes qui utilisent un codage long, c'est-à-dire un très grand répertoire de signes, ce qui introduit de l'efficacité (signifiants courts).

par exemple, aux formes de la reprise anaphorique selon que le signifiant de la chose à rappeler a disparu (oral) ou est toujours présent (écrit). Sans aborder la question de leurs avantages respectifs, la différence entre système alphabétique et système non alphabétique est à chercher dans l'existence ou non d'une syntaxe commune entre ce qui se dit et ce qui s'écrit. Là est le principe alphabétique : ce qui est écrit peut se dire, ce qui se dit peut s'écrire ; dans le même arrangement des mots.⁵ Au sein du versant oral et écrit de la « même » langue.

En revanche, comment ça se graphie, comment ça se prononce, relèvent du champ *idéographique/phonographique*. La transcription d'une prononciation standard par un alphabet phonétique n'a jamais institué une langue écrite. De même, l'hypothèse que celle-ci se serait constituée à partir des mots de l'oral qu'une instance aurait transcrits en appliquant des correspondances régulières entre phonèmes et graphèmes ne résiste ni à l'histoire ni au présent d'aucune langue. Depuis toujours, les mots nouveaux, provenant de mots existants ou de mots étrangers, se sont indifféremment introduits par l'oral ou par l'écrit et plutôt par les deux simultanément. Le *surf* aujourd'hui n'est pas prononcé [syrf] ou écrit (ceurf) selon que primauté aurait été donnée à la langue orale ou écrite. L'orthographe des mots n'est pas davantage déduite de l'oral que leur prononciation l'est de l'écrit ; si bien que ce que les linguistes réactualisent constamment, en courant derrière la Langue, c'est le tableau qui constate de fait les correspondances entre 36 phonèmes et toujours plus de graphèmes⁶ ! On s'efforce régulièrement de limiter cette expansion par des « simplifications » orthographiques mais le fait, par exemple, d'avoir remplacé *événement* par *évènement* et non par *évainement* fait sauter aux yeux la prégnance de l'idéographique.

Certes, la correspondance entre la lettre (t) et les phonèmes [s] et [t] ou rien (quand elle est « muette » !) sera toujours vérifiée par un mot.⁷ Lorsqu'il aura été identifié. Après donc ! D'où l'effort des systèmes alphabétiques, comme des systèmes non alphabétiques, pour faciliter ce qui doit nécessairement être produit « avant », en soignant l'identité visuelle des mots, leur capacité à graphier directement une « idée » en lui associant un signe arbitraire, économique et spécifique. Soit, comme l'arabe littéraire ou l'hébreu, en éliminant le superflu et en ne conservant que le grément visuel formé par les consonnes (qui sont précisément les lettres qui n'ont point de son par elles-mêmes). Soit, comme le français, en multipliant les traces étymologiques ou arbitraires ainsi que la répétition des marques, fort dommageables à la phonographie, mais si utiles pour construire visuellement des associations sémantiques et fonctionnelles. L'opposition phonographique/idéographique caractérise alors des entrées disciplinaires différentes. Du côté du

phonographique, la préoccupation d'étudier, au sein des systèmes d'écriture alphabétique, l'intersection restreinte et mouvante par laquelle deux systèmes linguistiques pouvant avoir une syntaxe commune entrent en correspondance. Du côté de l'idéographique, la préoccupation d'étudier la manière dont les systèmes d'écriture en général s'organisent pour être efficacement utilisés par le regard. D'un côté un intérêt pour la langue, de l'autre pour le lecteur.

Ce que suggère Jean-Jacques Glassner, c'est que, dès l'invention connue de l'écriture, trente-trois siècles avant notre ère et dans des parties du monde qui s'ignoraient, on observe la même volonté de créer un système linguistique cohérent et autonome, utilisant toutes les ressources nouvelles de l'espace et de la permanence dans lesquels il offre à l'esprit de fonctionner, au point que l'écrit apparaît aux yeux des Sumériens, comparé à l'oral dont l'origine incertaine peut être associée aux Dieux, comme le langage des Hommes. Au fil des siècles, d'autres systèmes d'écriture seront inventés, ouvrant certaines possibilités, mais sans jamais oublier d'être un langage produit dans l'espace pour être regardé. Ce qu'ajoute Anne-Marie Christin, c'est combien cet espace et ce regard structurent un langage dont le traitement a finalement plus à voir avec celui de l'image qu'avec celui de l'oral, invitant ainsi résolument à entrer dans l'écrit pour ce que le « graphique » construit qui ne saurait se dire.

La troisième journée du congrès permet de se demander ce qu'il y a de commun aux deux premières.

Jean FOUCAMBERT

⁵ et seulement au niveau des mots. Si le mot syntaxe désigne l'ordre et la disposition des éléments, il n'y a pas de correspondance biunivoque entre l'oral et l'écrit à l'intérieur d'un mot ; à tous les éléments qui s'entendent correspond une graphie, à tous les éléments qui se voient ne correspond pas une « phonie » et, dans les deux sens, la « correspondance » dépend du mot lui-même. De la même manière, il n'y a aucune syntaxe commune entre un message oral et un message écrit qui auraient le même objet et la même intention. La syntaxe commune entre l'oral et l'écrit, grâce au système alphabétique, se situe seulement au niveau de l'enchaînement des mots.

⁶ Il vaudrait mieux employer ici le mot graphie et non le mot graphème, comme on le fait souvent à partir d'une définition contestable du graphème : « la plus petite unité du système graphique destinée à transcrire les phonèmes. » (Gromer & Weiss, 1990). On aurait plutôt intérêt, en effet, à calquer la définition du graphème sur celle du phonème qui est « la plus petite unité distinctive de la chaîne parlée, c'est-à-dire la plus petite unité de son capable de produire un changement de sens par commutation (ex : lampe/rampe). » Le graphème serait alors la plus petite unité distinctive de la chaîne écrite, c'est-à-dire la plus petite unité graphique capable de produire un changement de sens par commutation (ex : quand/quant ; lampe/rampe ; vain/vin ; chante/chantent ; à/a ; français/Français ; face/fasse ; chantons/chantez ; etc.).

⁷ voire dans le même : intentionnellement